

Les échos de BONNE

Bulletin Municipal N° 99

Février 2021

www.mairie-bonne.fr

SOMMAIRE

Edito du Maire

Agenda **2**

Etat-civil

Délibérations du Conseil municipal **3**

Informations utiles **4**

Vie municipale **5**

Droit d'expression **10**

Histoire et patrimoine **12**

Environnement-solidarité **15**

Annemasse-Agglomération **17**

Vie communale **18**

Bonnes nouvelles **19**

A l'affiche **24**

COMMUNE DE
BONNE



Edito du Maire



En ce début 2021, je voudrais souhaiter à toutes les Bonnoises et à tous les Bonnois une année pleine de joie, de santé et de prospérité.

Je sais bien que celle-ci ne démarre pas forcément sous des auspices réjouissants. Mais nous allons rester positifs, et faire remarquer qu'à Bonne la nature est si proche que le confinement et les différentes restrictions ont été moins difficiles à vivre qu'en ville.

La municipalité a gardé le cap durant cette fin d'année, et les services ont fonctionné normalement. Les activités associatives et sportives resteront quasiment toutes à l'arrêt et nous sommes conscients des risques et de l'impact psychologique que cela peut provoquer sur les personnes qui n'ont que ces moments partagés pour sortir de chez elles et de leur solitude.

Le CCAS reste très présent auprès de ces populations fragiles et n'hésitez pas à nous prévenir si vous vous sentez dans cette situation.

La cérémonie des vœux a été annulée cette année, et nous en sommes désolés. Vous retrouverez une partie de mon discours à la fois en dernière page de ce journal, mais aussi sur le site Facebook de la commune.

Encore tous mes vœux pour cette nouvelle année...

Yves Cheminal

MARS

- 21 Repas des aînés
- 24 Don du sang
- 27 Bonne Ambiance - fondue

AVRIL

- 9 Médiathèque - Lettres-frontière, rencontre avec Dalie Farah

MAI

- 8 Cérémonie du 8 mai
- 22-23 Bonne AC - Tournoi de foot
- 29 Harmonie - Concert Fête des mères

agenda

JUIN

- 4 Ecole de Musique : concert de fin d'année
- 18 Karaté : remise des médailles - AG
- 30 Don du sang

Plus d'infos sur la page Facebook de la mairie : www.facebook.com/MairiedeBonne/

Les manifestations, fêtes et cérémonies auront lieu sous réserve des conditions sanitaires et des éventuelles restrictions gouvernementales

Naissances

Célestine BEUCHER, née le 19.09.2020
Adriana SHAHINI, née le 22.10.2020
Fanoëlah BOSSON, née le 14.10.2020

Mariages

Akissi KRAH et Jim MOTTARD, le 03.10.2020
Princesse TOWA et Gaston TSOBONI NGOUADJEU, le 09.10.2020
Bernard MOTHES et Stéphane LAURENT, le 31.10.2020
Catherine SENTIS et Ahmed HAFEZ, le 07.11.2020
Kateryna AGICHEVA et Denis JUANOLA, le 21.11.2020
Marine CHAVANNE et Arnaud DEMUEZ, le 09.01.2021

PACS

Justine GONTHIER et Florian LOUIS, le 07.09.2020
Tiffany VERDY et Sébastien SOBRIE, le 03.11.2020
Aurore PILLONETTE et Julien VELLARD, le 23.11.2020
Jenny ISMAELLA et Farid BENZAAD, le 28.01.2021

Décès

Caroline BERGIRON, le 16.07.2020
Gérard MEYNET, le 20.10.2020
Philippe MAURY, le 01.11.2020
Antonio SANTOS, le 06.11.2020
Robert GEORGE, le 02.12.2020
Michel KARADJIAN, le 08.12.2020
Georges HUET, le 24.12.2020
Georges MICHON, le 02.02.2021
Christian JEANNERET, le 16.01.2021

état-civil

Principales délibérations du Conseil municipal

Séance du 21 sept. 2020

Approbation du compte rendu de la séance du 20 juillet 2020

Validation de l'abandon de loyers du Café des Voirons au titre de la crise sanitaire : abandon des loyers de mars, avril et mai 2020 pour un montant total de 5.400€

Approbation de la Convention de servitudes Enedis : 120 route de Chez Montagnon : Enedis a confié à LD Concept, une étude pour le raccordement électrique d'un bâtiment d'ateliers et de bureaux : les parcelles 3820, Chemin rural N°38, dit de Cotonet et la Route de Montagnon, seront traversées par les réseaux électriques pour le raccordement.

Signature des actes administratifs : annule et remplace la délibération n°2020-023. Désignation de Mme Chantal Frarin, première Adjointe, comme représentante de la collectivité, et autorisation à Mme Frarin de signer les actes authentiques en la forme administrative au nom de la commune.

Approbation des termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Département de Haute-Savoie concernant l'aménagement et la sécurisation de la Route d'Arthaz à Bonne. L'entretien de ces aménagements sera à la charge de la commune de Bonne. Le département de Haute-Savoie conserve l'entretien de la bande de roulement, de la signalisation directionnelle et la viabilité hivernale.

Approbation des termes de la convention de mise à disposition d'installations sportives avec la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et le district de Haute-Savoie Pays de Gex. Cette mise à disposition est conclue pour une durée de quatre saisons, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Approbation de la nomination de Mme Catherine Dentand à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) en qualité de membre titulaire et M. Jacques Meylan en qualité de membre suppléant.

Approbation de la nomination de Mme Chantal Frarin en qualité d' élu référent sécurité routière

Adoption du maintien des tarifs des publicités au sein du bulletin communal au titre de l'année 2021 comme indiqués ci-dessous :

TARIFS 2021
10/10 page A4 : 720€ HT
8/10 page A4 : 576€ HT
4/10 page A4 : 288€ HT
2/10 page A4 : 144€ HT
1/10 page A4 : 72€ HT

Approbation du tableau des non-valeurs n°1 pour l'exercice 2020 tel que dressé par Monsieur Le Trésorier

Approbation du projet de décision modificative n°1 au budget principal 2020

Approbation du projet de décision modificative n°2 au budget principal 2020

Elections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales auront lieu en juin 2021. A l'heure où nous imprimons ce bulletin, la date n'a toujours pas été communiquée.

Séance du 2 nov. 2020

Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.

Modification de la composition communale : annule et remplace la délibération n°2020-017.

Commission petite enfance, Commission enfance, jeunesse et sports, Commission ressources humaines et finances, Commission travaux, Commission sécurité, Commission communication, Commission patrimoine et culture, Commission développement durable, Commission associations, fêtes et cérémonies, Commission qualité de vie, espaces verts, et cimetières, Commission urbanisme, Commission économie et commerces. Commission "espaces naturels sensibles".

Validation de la composition des commissions communales ci-dessous composées.

Opposition au transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme" à la Communauté d'Agglomération "Annemasse - les Voirons Agglomération" et engagement d'une étude d'impacts du transfert.

Opposition au transfert automatique de la compétence "Plan Local d'Urbanisme".

Demande à Annemasse Agglo de prendre acte de cette décision ;

Demande à participer au travail à mener dans le cadre du groupe de travail politique destiné à évaluer les conséquences du transfert de la compétence et réfléchir à une gouvernance équilibrée à l'échelle du bloc local.

Approbation du projet de décision modificative n°3 au budget principal 2020.

Approbation de la procédure de dérogation scolaire dans les communes d'Annemasse-Agglo pour l'année scolaire 2020/2021.

La contribution financière est fixée à 180 € par an et par enfant.

Approbation de la convention de partenariat privé pour l'implantation de conteneurs de collecte pour le textile avec la société "Le Relais France" et Annemasse Agglo.

Acceptation de la mise à disposition de la place du centre moyennant une indemnité d'occupation du domaine public de 50€ pour l'ensemble de la période d'occupation du manège pour enfant.

Approbation de la nomination de M. Pascal Pinget en qualité d' élu correspondant Défense.

Approbation du plan de formation mutualisé tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie

Approbation du programme des coupes de bois 2021 proposé par l'ONF.

Approbation de l'attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire : 1500 € pour l'école de musique, 1500 € pour le Karaté Kyokai de Bonne et 1000 € pour le Bonne Athlétic Club.

Validation de demande de subvention dans le cadre de la rénovation partielle de la chapelle de Loex.

Approbation de la signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable avec M. Cheminal, Maire de la commune pour un loyer de 600 €, provisions sur charges comprises, et autorisation à Mme Chantal Frarin, première adjointe de signer la convention d'occupation.

Décision de renouveler deux baux : bâtiment des maîtres et un garage de la maison Huissoud.

Séance du 14 déc. 2020

Approbation de l'acquisition de parcelles, situées au lieu-dit "Les Creux de Limargue", en nature de pré pour un montant de 2.380 €.

Approbation du nouveau règlement intérieur du Réseau Intermède et des nouveaux tarifs de pénalités de retard
Validation de la mise à jour du règlement intérieur du multi-accueil au 1^{er} janvier 2021. Il est rappelé que la CNAF a mis à jour le plancher de revenus pris en compte en cas d'absence d'activité et de ressources du foyer fiscal à la signature du contrat. Pour l'année 2021, la CNAF l'a fixé à 705.27 € par mois.

Emission d'un avis favorable au projet de périmètre du Site Patrimonial Remarquable délimité (cf plan p.10).

Validation en deux commissions distinctes, la commission "communication, patrimoine et culture".

Attribution d'un marché public à la société SSN pour un montant de 5.162.40 € TTC/ mois pour le nettoyage des locaux communaux

Approbation de la possibilité d'ouverture dominicale des commerces de détail au titre de l'année 2021 soit :

- le premier dimanche des soldes d'hiver,
- le premier dimanche des soldes d'été,
- les dimanches du mois de décembre.

Approbation de la création d'un poste d'adjoint technique à 50% à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'un poste d'adjoint technique à 100% à compter du 1^{er} janvier 2021.

Approbation de la convention de mise à disposition du service de Police Municipale Intercommunale auprès de la commune de Bonne pour les années 2021 à 2023. Cette nouvelle organisation permettrait ainsi de recentrer la Police municipale sur leurs missions principales de contrôle et de protection de la population.

Elections sénatoriales

Les élections sénatoriales ont eu lieu le 27 septembre dernier.

Les nouveaux représentants sont élus pour une législature de 6 ans au suffrage universel indirect, par les grands électeurs du Département.

Loïc Hervé, Cyril Pellevat et Sylviane Noël ont été réélus.

Informations utiles

Municipalité

Liens Internet :

Mairie : www.mairie-bonne.fr
Agglo : www.annemasse-agglo.fr
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Horaires de la Mairie :

lundi : 9h-12h & 14h-18h
mardi : 14h-17h
mercredi : 9h-12h
jeudi : 9h-12h & 14h-17h
vendredi : 9h-12h & 14h-16h

Horaires pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9h à 13h

Adresse : 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne

Contact : accueil@mairie-bonne.fr

Horaires de la Médiathèque :

Lundi : 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Vendredi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h
Contact : mediatheque@mairie-bonne.fr

Horaires annuels de la déchetterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi :
10h à 12h30 et 14h à 18h

Numéros utiles :

Mairie-accueil	04 50 39 21 51
État-civil	04 50 39 21 51
Urbanisme	04 50 39 21 51
Secrétariat général	04 50 31 31 73
Comptabilité	04 50 31 31 72
Vie associative	04 50 39 21 51
Affaires scolaires et Accueil de Loisirs	04 50 85 82 75
Centre multi-accueil	04 50 39 68 95
Médiathèque	04 50 36 21 58
École élémentaire	04 50 39 20 84
École maternelle	04 50 36 21 74
Police intercommunale	04 50 39 97 90
Annemasse Agglo	04 50 87 83 00
Transports scolaires	04 50 39 39 44
TAC	08 001 000 74

Enquête publique du SCoT

Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, est un document d'urbanisme et de planification à l'échelle des 12 communes de l'agglo. Plus de 10 ans après sa dernière élaboration, sa **révision complète** est lancée afin de **prendre en compte les évolutions du territoire et les nouvelles exigences de la loi "Grenelle II"**.

La révision du SCoT est entrée dans sa dernière phase. Une enquête publique a eu lieu entre le **7 décembre 2020 et le 15 janvier 2021**.

Les rapports et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège d'Annemasse Agglo et, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site internet d'Annemasse Agglo.

Covid 19 :

La stratégie nationale de vaccination a pour objectif de faire baisser la mortalité et les formes graves de Covid-19, de protéger les français et le système de santé et de garantir la sécurité sanitaire de toutes les personnes vaccinées.

La campagne de vaccination contre la Covid-19 est officiellement lancée dans la région depuis le 4 janvier 2021. A ce jour 92 centres de vaccination sont notamment ouverts aux :

- personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile
- patients particulièrement vulnérables à la Covid-19

Une plaquette d'information est disponible en ligne sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Plusieurs sites internet, régulièrement mis à jour, diffusent aussi des informations fiables :

- Ministère des solidarités et de la santé
- vaccination Infoservice
- le site de l'ANSM (dossiers/Covid-19/vaccins)

Obligation de tenir son chien en laisse

Il est rapporté régulièrement des incidents sur la commune liés aux chiens non tenus en laisse. Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et surtout aux abords des habitations ainsi que les chemins communaux et notamment sur la voie verte pour ne pas perturber toute la faune et le respect de la nature et pour la sécurité de tous.

Permanences des élus

Vous avez des questions sur les projets de la commune, les travaux, des questions d'ordre administratives, d'urbanisme, de patrimoine, de logement, des difficultés personnelles... les élus sont à votre disposition en mairie dans la salle du conseil, les samedis matin de 10h à 12h. Cette proximité avec les administrés permet aux élus de répondre aux différentes demandes ou de les orienter vers le service concerné. Aucun texte de loi n'oblige ces permanences, mais les élus de Bonne ont souhaité être à l'écoute des préoccupations de leurs habitants.

Prochaines permanences du samedi, une fois par mois : 6 février, 6 mars, 3 avril, 15 mai, 5 juin et 3 juillet (sous réserve des conditions sanitaires).

Des décorations de Noël made in Bonne !

Un grand merci à Elisabeth Genin, présidente de l'association Bonne Ambiance et son équipe qui ont œuvré pour les décors du grand sapin de Noël devant la médiathèque : fabrication de guirlandes, de boules, de flocons de laine...

Les enfants du périscolaire et de l'école élémentaire ont eux aussi participé à la réalisation des décorations des sapins.



Une cérémonie du 11 novembre malgré les restrictions sanitaires

Selon les consignes gouvernementales, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint, en présence de quelques élus, d'un ou deux Bonnois et du porte drapeau en la personne de M. Georges Orlic.

Une gerbe a été déposée au monument de Haute-Bonne par Monsieur le Maire après avoir lu le discours du Ministère de la guerre et des armées.

Nous profitons de cet événement pour mettre à l'honneur M. Georges ORLIC qui a tenu à participer à la cérémonie du 11 novembre en qualité de portedrapeau de la commune et en hommage aux "Morts pour la France" de la guerre 14-18 et aux militaires en opérations extérieures. Originaire de Mâcon, il s'installe en Haute-Savoie en 1966, puis à Cranves-Sales et à Bonne depuis 2018.

Né en 1931, il s'engage à 19 ans dans l'Armée de l'Air où il a terminé sa carrière au Bourgey-du-Lac comme sous-lieutenant honoraire, médaillé militaire, ancien combattant de la guerre d'Algérie. Durant ces 17 années, il passe son brevet de mécanicien sur des avions à moteurs américains après avoir fait une formation, selon les accords de l'OTAN, durant 9 mois aux Etats-Unis, au Texas à Wichita Falls et à côté de Chicago dans le Michigan.



Durant la guerre d'Algérie devenu mécanicien navigant sur un hélicoptère cargo, il est chargé d'évacuer les blessés aussi bien militaires que civils vers les hôpitaux d'Oran et d'Alger. Il raconte avec beaucoup d'humour une anecdote : lors d'un vol, il a du, malgré lui, assister un médecin, occupé à soigner une jeune algérienne en phase finale d'accouchement... mais qui a finalement tenu bon jusqu'à l'hôpital d'Oran!

La devise de leur régiment

"Combattre et sauver"

A 36 ans, il rejoint la vie civile et travaille durant 20 ans au CERN, comme technicien de laboratoire.

Il a été aussi Président de l'Union Savoyarde des sous-officiers en Retraite, association qui regroupait la Haute-Savoie et la Savoie. Cette association s'est dissoute : ses membres vieillissants, les longs déplacements entre les deux départements devenaient impossibles.

Il me quitte avec ses bâtons de randonneurs sous le bras, prêt à faire sa marche nordique quotidienne par les chemins de notre commune.

Rosanna Dullaart

Papy Mamy Trafic

Afin de renforcer et d'améliorer la sécurité des enfants et de leur famille aux abords des écoles, au niveau des passages piétons aux heures d'entrée et de sortie des classes, la commune recherche des bénévoles retraités chargés de faire traverser les enfants, de leur apprendre à traverser la rue en toute sécurité. Conjointement avec la Police Municipale, ce dispositif sert aussi à veiller au bon stationnement des véhicules aux abords des écoles et à transmettre un message citoyen de respect et de civilité.

Vous souhaitez être bénévole?

Contactez la mairie au 04 50 39 21 51

Vie Municipale

Bonne investit pour l'avenir

Depuis quelques mois, ça bouge sur les terrains de foot de Bonne ! En effet, la commune a investi dans la réfection des projecteurs du stade de Loëx (environ 12.000 €), et l'installation d'un système d'éclairage complet pour le Stade de Bonne.

Par ailleurs, la commune a fait récemment l'acquisition d'une nouvelle tondeuse. Ce matériel remplace l'ancienne tondeuse devenue obsolète. Cet investissement de 22.000 € était devenu nécessaire face aux importantes surfaces à entretenir (stade de foot, espaces verts, cimetières, abords des écoles...). Cette tondeuse autoportée frontale apporte confort et performance aux agents des services techniques.

Que l'on soit pro-football ou pas, il faut admettre que les clubs amateurs sont souvent au centre de vie des villages et de notre village ! Ils apportent mouvement, joie et unité, les enfants se retrouvent aux entraînements, les parents échangent aux abords des stades...



Les graines de champions bonnoises sont ravies de jouer dans des conditions optimales et peuvent maintenant s'entraîner plus souvent et de manière plus qualitative. Tout cela bien sûr dans le respect des règles sanitaires en vigueur !

Le Bonne AC présidé par Philippe Gassilloud depuis de nombreuses années, cherche à se renouveler sans cesse pour attirer de nouveaux joueurs mais aussi de nouveaux encadrants bénévoles, pour les jeunes et les moins jeunes (une équipe de vétérans s'est créée cette année). Et pour cela, l'aide et le soutien de la commune sont essentiels !



Restauration du toit de la chapelle Saint Eusèbe de Loëx

Le chantier a démarré la 3ème semaine de septembre pour se terminer la 2ème semaine de novembre 2020.

Après une première pose de tuiles contemporaines, qui ne correspondaient pas à l'esthétique de l'édifice et sur conseil de l'architecte du patrimoine CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ainsi que celui de l'archéologue du département, le toit a été recouvert de tuiles écailles nuancées de Bardonnex, fabrique artisanale réputée pour la couverture de nombreux monuments historiques.

La toiture qui présentait des problèmes d'étanchéité a été restaurée dans les règles de l'art avec beaucoup de savoir faire.

Afin d'harmoniser l'ensemble, le porche (photo page de couverture de ce bulletin) a été revêtu d'un solin en cuivre plus léger que les ardoises.

Un beau projet, une belle rénovation pour les Bonnois et en particulier les habitants de Loëx, très attachés à leur patrimoine.

Les charpentiers de l'entreprise Jolly, malgré un contretemps ont réalisé un ouvrage de qualité qui embellit et protège notre chapelle pour encore de longues années.

Nous remercions les riverains de la chapelle pour leur patience durant les travaux.

Denis Servage et Denise Sarni



Historique de la Chapelle

Construite au XIIe siècle par les Barons d'Yvoire, la chapelle de Loëx a connu des jours heureux, mais elle a surtout été victime de l'instabilité Savoyarde. A l'emplacement du simple porche que nous connaissons aujourd'hui, se dressait jadis un clocher. La chapelle fut restaurée en 1962 grâce à un mécène, avec un rafraîchissement de la peinture, ainsi que l'arrivée de nouveaux vitraux contemporains.

Dans l'ancien clocher se logeait deux cloches, qui ont survécu à la destruction du clocher en 1589 par les Bernois. L'Architecte faucignerand Pierre Cheneval a été amené à dessiner les plans de la nouvelle tour-clocher de la chapelle, le projet n'a jamais vu le jour. A la Révolution, la grande cloche quitta Loëx, pour ne jamais revenir. La petite, elle, devait rester dans le but de sonner le tocsin. En 1795 la commune n'a récupéré qu'une cloche fêlée ainsi que deux morceaux de bronze représentant une masse de 195 kilos. La cloche se situe dans les combles, au dessus de l'entrée de la chapelle. Elle pèse une cinquantaine de kilos pour chanter un La Bémol 4 et porte la date de 1574. Sur la cloche on peut lire : **LAVDATE DOMINVM OMNES GENTES LAVDATE EV MONELPOPVLI LAN MIL VCLXXIII**

La cloche a été classée Monument-Historique à titre objet en 1942.

Source : cloche74.com

Restaurations récentes

En 1967 la famille BOUDET réalise quelques travaux : peintures, vitraux, sol, bancs

En 2016 et 2017, l'Association la Fascine a entrepris le rafraîchissement de la chapelle (peintures, parvis, croix).

Déchets ménagers : halte aux dépôts sauvages !

Arrêtez-vous quelques minutes et prenez le temps de regarder ce qui vous entoure, regardez ces paysages, cette nature laissée en héritage par nos ancêtres.

N'est il pas beau notre pays de Savoie, n'est il pas accueillant, riche de par son patrimoine, son d'histoire, ses montagnes, ses forêts, ses prairies entretenues ardemment par nos agriculteurs?

Lors du dernier bulletin paru en août, nous déplorions le manque de respect pour notre environnement : nombreux dépôts sauvages et détérioration des aménagements communaux. Ces photos prises récemment montrent encore qu'aujourd'hui la situation est loin de s'améliorer.

Alors pourquoi bafouer la nature ainsi, la malmenier de la sorte ?

Tous les jours lorsque je me déplace sur notre commune, que je promène mon chien, je trouve des déchets de toutes sortes, des tas de gravats laissés par des artisans ou particuliers peu scrupuleux, des vêtements le long de la voie verte, des canettes en alu, en verre brisées ou pas, des paquets de cigarettes, des masques, des bidons et des filtres à huiles automobiles, cendriers vidés au feux rouges, liste non exhaustive...

Pour ma part, je ramasse entre 2 et 7 kilos de déchets par semaine entre la route des Chavannes et les écuries de la Charniaz.

Il est vrai que c'est la route que prennent les gens pressés pour éviter le feu du centre lors de leurs déplacements pendulaires.

Si je vais me promener sur la voie verte, il me faut prendre plusieurs sacs à poubelles.

Les services municipaux, d'Annemasse-Agglomération, du département, voire les élus et bénévoles de la commune de Bonne ont d'autres préoccupations.

Ici, comme partout en général, il y a des poubelles communales, des points de collectes, une déchetterie et quand bien-même ce ne fût pas le cas, est il normal d'agir ainsi?



Est ce l'héritage que nous voulons laisser à nos enfants, des poubelles et des déchets partout ?

L'abandon de déchets sauvages quels qu'ils soient est prévu et réprimé par le code pénal. L'amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros et la confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction peut être prononcée par le Tribunal.

Pour la majorité des administrés, merci de continuer à respecter votre environnement, vos communes. Et pour les autres, il n'est jamais trop tard pour raccrocher les wagons...

Je vous souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux et nous souhaite de vivre dans une commune remarquable et respectueuse de notre environnement.

Pascal PINGET
Adjoint travaux/sécurité



De nombreux PAV sont à disposition des Bonnois dans le centre, dans les hauteurs du village, près du cimetière aux abords des stades, dans la zone d'activités de la Menoge... Ces containers sont gérés par le Sidéfage. Grâce à ce dispositif, environ 200 000 tonnes de déchets sont valorisés chaque année (17% en recyclage, 17% en compostage et 66% en production d'énergie).



Faites un geste écologique et solidaire en triant vos armoires !

Deux collecteurs de tri pour le textile, le linge de maison, les chaussures et la petite maroquinerie ont été installés sur la commune : le premier est situé sur le parking de la médiathèque, le second sur le parking de Super U.

Ce projet est réalisé grâce à une convention entre la commune, Annemasse-Agglomération et le "Relais-France", entreprise ayant pour objet la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables pour les personnes en grande difficulté.

En effet, d'une part, le textile ainsi collecté est recyclé et valorisé à 90% et d'autre part, la collecte, le tri et la valorisation de ces matériaux permettent la création d'emplois.



Rien de plus agaçant qu'un container qui déborde !

Afin d'utiliser au mieux les points d'apport volontaires installés dans plusieurs endroits du village, nous rappelons :

- que plier l'emballage permet de gagner de l'espace dans le container
- quand un container est plein, déposer ses détritus à l'extérieur c'est prendre le risque de les voir s'envoler dans les rues du village et les jardins
- la civilité, c'est d'aller un peu plus loin, voir si un container peut encore accueillir des déchets, ou repartir avec sa corbeille ou son sac et se dire qu'on remettra notre délestage à plus tard !



Erratum : Echos de Bonne N°98 : la haie sur la route de Limargue est un buisson de renouées du Japon. Cette essence invasive est traitée par les agents communaux.

Vie Municipale

Ecoles de Bonne : une rentrée 2020... un peu particulière !

Avant de venir s'installer à Contamine-sur-Arve, Dorothee Monnot, originaire de Bréry, élue dans ce petit village du Jura et maman de deux enfants, a enseigné dans diverses écoles jurassiennes dont celle de Sellières, avant d'être titularisée à Bonne.

Tout d'abord enseignante de septembre 2016 à juillet 2020, l'Inspection Académique a demandé à Mme Monnot de prendre le poste de Directrice à la rentrée de septembre 2020. En effet, Mme Deligne, a été mutée dans une autre commune. Madame Monnot a donc accepté de partager sa classe de grande section de CP avec une autre enseignante pour assurer ses fonctions au poste de Directrice, 2 jours par semaine, jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Cette rentrée a été très difficile à gérer, d'une part pour qu'elle se familiarise avec ses nouvelles fonctions et d'autre part à cause de la surcharge administrative quotidienne liée à la Covid 19 et aux mesures gouvernementales maintes fois modifiées.

Avec le soutien des élus et surtout en s'impliquant sans compter, Mme Monnot a réussi cette rentrée scolaire au grand soulagement des parents, des élèves et des citoyens et nous ne pouvons que la remercier pour ce dévouement. Et pour cause, seuls deux cas positifs au Covid avérés depuis le début de la pandémie.

Après les vacances de la Toussaint, la Haute-Savoie est rentrée en zone rouge et à Bonne des cas positifs plus nombreux parmi les parents, ce qui a entraîné une diminution du nombre d'élèves présents.

Malgré plusieurs absences, pas forcément liées à la pandémie, l'ensemble du personnel présent a pu assurer le maintien de toutes les classes élémentaires. En maternelle, de nombreux parents ont pu garder leurs enfants à la maison pour faire face à l'absentéisme du personnel enseignant.

*Cette année particulière,
n'empêche pas notre nouvelle
directrice, d'avoir de beaux
projets pédagogiques
pour ses élèves.*

Pour la gestion administrative du quotidien liée au Covid, elle a eu l'aide d'une maman d'élève, Isabelle Servage, durant 15 jours en novembre. Son aide lui a été d'un grand soutien et elle tient à vivement la remercier.

Cette année particulière n'empêche pas notre nouvelle directrice, d'avoir de beaux projets pédagogiques pour ses élèves. Pour chacune des classes, elle fera intervenir un professionnel pour la découverte des instruments de musique à travers les âges, l'organisation d'une kermesse en fin d'année si les conditions le permettent, des sorties piscines pour les grandes sections à la piscine de Bonneville et pour les classes élémentaires à Château Bleu à Annemasse, des sorties cinémas sont également prévues. Des ateliers de jardinage et de développement durable en association avec la mairie seront organisés. En juin, une journée pour les CM2, en collaboration avec les élus en charge de l'Espace Naturel

Sensible du plateau de Loëx, sera dédiée à la découverte des paysages, à la sensibilisation des pratiques agricoles, à la fabrication de fromage et du pain, ainsi que des ateliers découverte de la faune et de la flore.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Monnot dans ses nouvelles fonctions, nous la remercions pour son engagement et nous espérons que nous la retrouverons à ce poste à la rentrée 2021.



Un nouveau responsable au service périscolaire



Nous souhaitons également la bienvenue à Emanuel IDRISSE, le nouveau responsable du service périscolaire et extrascolaire.

Agé de 38 ans originaire de la région parisienne, où il a fait ses études, il a occupé des postes d'animateur, de directeur-adjoint et de directeur depuis 20 ans dans le domaine de l'animation socioculturelle dans diverses collectivités territoriales et associations.

Arrivé en Haute-Savoie il y a 11 ans, il a occupé le poste de Directeur adjoint au service Jeunesse et sport de la commune de Cluses. Envie de grand air, il est venu s'installer à Bellevaux puis à Habère-Poche, avec sa petite-famille.

A Bonne, il est responsable du service périscolaire et extrascolaire pour les temps du matin, du midi, du soir, des mercredis, des vacances et du volet scolaire en collaboration avec les assistantes maternelles (ATSEM) et la directrice des écoles. Il est très heureux de travailler au cœur des équipes et du fonctionnement dans ce beau bâtiment (BMF) qui permet d'accueillir les enfants dans un cadre très agréable et sécurisé. Il se réjouit de la

prochaine rénovation du bâtiment scolaire élémentaire, très enthousiasmé de pouvoir apporter un avis sur l'agencement des lieux pour un meilleur accueil des enfants dans le nouveau bâtiment.

Il est chargé d'encadrer une équipe périscolaire avec Espérance et Patricia très investies et très à l'écoute, ainsi qu'une équipe d'animation très motivée. Un projet déjà amorcé avec la direction de l'école et la responsable de la crèche : une "passerelle" pour les enfants de la crèche qui iront à l'école maternelle, leur permettant ainsi de se familiariser avec l'environnement scolaire dont le changement est souvent difficile pour eux. Un autre chantier, le projet pédagogique en cours qu'il souhaite retravailler pour aller plus en profondeur dans sa structure.

Pour lui, sa première mission est d'assurer la sécurité physique et affective des enfants. Les accueillir en permettant une transition en douceur entre leurs parents et la structure collective avec des locaux sécurisés, du matériel adapté et de s'assurer de leur bien-être qui doit être au centre de tout projet pédagogique. Autre mission : les aider à évoluer et à grandir à l'école, mais aussi dans le périscolaire et l'extrascolaire où ils passent pour certains plusieurs heures par jour. Il ne s'agit pas de "garder" les enfants, mais de leur apprendre à se construire à travers des activités manuelles, de motricité fine, des activités sportives et culturelles et le vivre ensemble.

Les élus et le Directeur général des services ont souhaité redonner au service périscolaire une nouvelle énergie, un peu de cadre et de dynamisme en engageant Emanuel Idrissi. J'ai pu déceler durant notre entretien qu'il a la passion de son métier, la douceur pour le bien être des enfants et les compétences pour la responsabilité de l'encadrement des équipes et de l'accueil des petits bonnois. Nous lui souhaitons la bienvenue et une longue mission à Bonne.

Rosanna Dullaart
Adjointe au Maire en charge de la communication

Retour en images sur : la farfouille....

Malgré la situation sanitaire, la commune a souhaité maintenir la traditionnelle farfouille de l'APE au centre du village en septembre dernier. Chacun a respecté les consignes et la manifestation a eu lieu sous le soleil, dans les meilleures conditions. Une participation légèrement en baisse n'a pas empêché les chineurs et les exposants de faire de bonnes affaires dans la bonne humeur !



...Octobre rose...



Des membres de l'Association Bonne Ambiance, M. et Mme Pellet de Loëx, des agents de la commune et du périscolaire, ont réalisé des masques et des fanions roses pour sensibiliser les bonnois au dépistage du cancer du sein. Une urne mise en place à l'accueil de la mairie a permis de récolter des fonds pour cette cause : 1000 euros ont ainsi pu être donnés à l'association "Octobre rose".



... et le panier des aînés

En raison de la crise sanitaire actuelle, le traditionnel repas des aînés n'a pas pu avoir lieu cette année. Pour reconforter ses anciens, le CCAS, chapeauté par Chantal Frarin, première Adjointe, a décidé d'offrir des paniers de Noël. Quelques 180 paniers ont ainsi été distribués et livrés.

Pour la composition de ces paniers, le choix a été de faire travailler les commerçants et artisans de la commune : la farine de la ferme de Loëx, du vin de la maison Duvernay, une terrine de Globe-Traiteur, du jus de pomme du Pote à G de Loëx, des petits gâteaux du restaurant le Palmier, du chocolat de la boulangerie "O bonne heure" et une rose de la fleuriste « les pensées de Pam ».

Un grand merci à l'équipe de bénévoles pour la confection et la distribution des cols.

... la semaine éco-responsable....

Organisée conjointement avec le Sidépage et Annemasse-Agglomération, la première semaine éco-responsable a eu lieu à Bonne du 28 septembre au 3 octobre dernier.

Cette semaine avait pour but de sensibiliser les habitants à la gestion de nos déchets, du recyclage et du compostage. En photo : les ambassadrices du tri, ont animé une conférence très instructive et motivante sur les possibilités qui nous sont offertes pour améliorer notre quotidien, devant un public (trop?) clairsemé.



Vie Municipale

Avancement des projets des travaux en cours d'étude ou de réalisation sur la commune

Route de la Charniaz – Ferme PACCOT :

Le projet de voirie a avancé rapidement ces derniers mois et les négociations pour les acquisitions foncières sont en cours. Par la suite, un marché public de travaux sera publié. Les travaux devraient donc débuter au second semestre 2021.

Ecole élémentaire :

Les élus, avec l'aide du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) du département définissent le programme. Il est prévu une rénovation thermique et acoustique de l'existant. Elle se base sur une étude de rénovation énergétique et acoustique de la partie existante. Elle a été réalisée en 2019 par un groupement de maîtrise des bureaux d'études suivants : DMA, EA2C, Fradet Fluides et REZ'ON. De plus, il est actuellement étudié un agrandissement du groupe scolaire afin d'intégrer les futurs besoins scolaires de la commune (une cuisine pour l'élaboration des repas sur place, des salles de classe, des espaces de motricité et de restauration).

La Commission "Développement durable" a échangé avec la Sénatrice Sylviane Noël, membre de l'association des communes forestières au sujet de la gestion des coupes de bois. Fort de son expérience, la Sénatrice s'associe à notre projet de recours au bois local pour la future rénovation de l'école. Un partenariat avec les élèves pour la plantation d'arbres est programmé. Ce projet éco-responsable et pédagogique s'inscrit dans le programme politique du Conseil Municipal.

Espace Naturel Sensible du Plateau de Loëx

Selon les engagements des communes de Bonne et d'Arthaz PND à mener diverses actions dans le cadre de la labellisation ENS par le Département de la Haute-Savoie, les élus en charge de l'ENS ont étudié deux actions ces derniers mois :

1°) La réalisation de 6 panneaux d'informations pour les usagers fréquentant le plateau (randonneurs, promeneurs, cavaliers, cyclistes... qui n'ont pas forcément conscience de la labellisation ENS, faune, flore, paysages) ainsi que les différentes activités professionnelles : agriculture, gestion forestière, maraîchage). Ces panneaux seront posés au printemps 2021 répartis sur les deux communes.

2°) Dans le cadre du projet pédagogique avec les enseignants des Ecoles de Bonne et d'Arthaz, il est prévu en juin 2021 que les élèves des classes de CM2, bénéficient d'une journée de découverte sur le plateau, encadrée par les enseignants et les élus. Création d'ateliers pour sensibiliser aux pratiques agricoles : fabrication de pain et de fromage, visite des fermes... Cette journée sera renouvelée durant 5 ans avec le concours des agriculteurs, associations et des écoles de la commune.

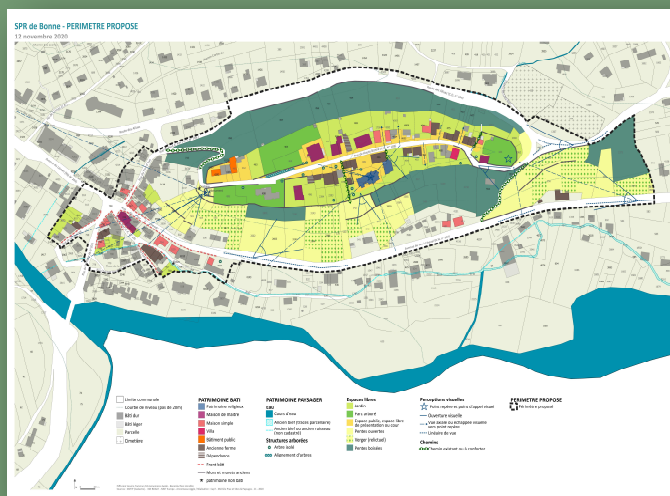
Voie :

Un Plan Pluriannuel d'Investissement sur 3 ans prévoit la réfection de la Route de Limargue et la Route de Sous-Lachat. Les devis sont en cours.

Site Patrimonial Remarquable de Haute-Bonne :

Le commissaire du gouvernement a donné un avis favorable au projet. La commune de Bonne attend maintenant l'examen du dossier en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (Ministère de la Culture) pour la validation du périmètre proposé ci-dessous.

Suite à cette approbation, un règlement spécifique sera étudié dans cette emprise.



Droit d'expression

La présente tribune est ouverte à la liste d'opposition : "Bonne, soyons acteurs du changement"

Chères Bonnoises, chers Bonnois,

Par ces premiers mots, je voudrais vous souhaiter une année 2021 remplie de bonheur, de santé préservée, de partage et surtout de solidarité. Jamais, nous n'avions traversé une telle crise. C'est une épreuve sans précédent pour notre société, son fonctionnement et ses valeurs. Que nous sachions en tirer les enseignements pour éviter de commettre les mêmes erreurs.

Je voudrais revenir sur cette année si particulière. Les élections municipales, ont été marquées par un très fort taux d'abstention, près de 60%, une majorité de Bonnois ne s'est pas exprimée. Le résultat que vous connaissez tous, nous a permis d'avoir 5 élus sur 23 au sein du Conseil Municipal. A la vue des résultats (seulement une cinquantaine de voix pour nous départager), et dans un geste rassembleur, il aurait été légitime pour les Bonnois qu'un poste d'adjoint nous soit proposé. Ça n'a pas été le cas. Nous avons répondu présents et sommes représentés dans les 12 commissions mises en place par le Maire.

Dès le début de ce mandat, nous avons proposé qu'une feuille de route discutée ensemble, soit clairement définie pour chaque commission définissant les différents projets, les objectifs et leurs dates prévisionnelles. Malgré nos demandes répétées, ce travail de planification n'a pas été réalisé. A ce jour, deux commissions ne se sont toujours pas réunies. En général, les commissions ont du mal à se réunir (en moyenne 2 fois depuis les élections) alors que le travail de concertation et d'échange s'effectue principalement à ce moment-là.

Vous vous en doutez sûrement. Le bilan de cette première année de l'équipe municipale n'est pas à la hauteur de mes espérances.

Sur le plan de la préservation de notre environnement, aucune délibération n'a été dans ce sens. A titre d'exemple, le Conseil Municipal a donné son accord sur les coupes de bois effectuées dans les Voiron sur les parcelles communales. Ces opérations d'abattage d'arbres n'apportent pas de revenus à la commune. Les frais de vente de bois compensent seulement les frais liés à l'abattage. En revanche, les préjudices, en terme de biodiversité de la faune et de la flore, d'érosion des sols, de visuel des parcelles, sont eux bien réels.

Les principaux problèmes, bien connus des Bonnois, tels que les sempiternels embouteillages aux heures de pointe, les camions poids lourds en transit, l'urbanisation galopante, etc... ne sont que trop peu évoqués.

L'équipe municipale a fait de la rénovation de l'école une priorité, mais s'appuie sur une étude réalisée en 2012, sans évaluation de la situation actuelle avec la présence du nouveau bâtiment multifonction, sans remettre à plat les besoins, les enjeux environnementaux ou les attentes des habitants. Je regrette profondément que nous ne soyons pas plus impliqués dans le travail de discussion, de concertation et d'orientation sur les projets. Nous souhaitons être acteurs, nous sommes malheureusement souvent spectateurs, alors qu'il serait bénéfique pour tous de travailler en équipe. C'est en tout cas notre souhait et nous ferons de notre mieux pour que cela évolue dans le bon sens.

Nous resterons évidemment engagés et à votre écoute pour vous représenter.

Avec l'ensemble des élus de notre groupe, je renouvelle mes vœux, une belle et heureuse année 2021 avec, nous l'espérons de tout cœur, la convivialité retrouvée qui nous manque tant.

Rémy Deramecourt, Karine Fol, Jean-Philippe Thomas, Chantal Cadoux et Brice Brayet

A la médiathèque...

L'année 2020 a mis à rude épreuve la médiathèque : confinement, déconfinement progressif, mise en place du "prêt à emporter", annulation des animations prévues, reconfinement, limitation du nombre d'usagers dans ses locaux...

L'automne a permis toutefois aux jeunes lecteurs de pouvoir assister à une séance de contes avec Elaéra et un atelier de tangram avec Cécile Quinson. Le service "prêt à emporter" mis en place dans tout le réseau permet aux lecteurs de se procurer des documents en toute sécurité et aujourd'hui, force est de constater que beaucoup de Bonnois ont adopté ce dispositif.

L'équipe de la médiathèque continue de proposer des animations aux scolaires, mais ne pouvant les accueillir dans ses locaux, ce sont l'agent du service et les bénévoles qui se déplacent dans les classes avec les livres.

En 2020, la médiathèque a participé à la 26^{ème} sélection de Lettres-frontière. Les lauréats sont Roland Buti (Grand national aux éditions Zoé) pour la sélection Suisse Romande et Tom Noti (Elles m'attendaient aux éditions de la Trace) pour la sélection Auvergne Rhône Alpes. Deux ouvrages que nous vous invitons bien sûr à découvrir !

Dans ce cadre, à Bonne, nous aurons le plaisir d'accueillir Dalie Farah, le vendredi 9 avril à 19h pour son ouvrage "Impasse Verlaine". Un récit qui convoie la poésie, l'éducation, l'exil, l'Auvergne et les montagnes berbères, un roman émouvant à l'écriture vive dont nous conseillons la lecture !

La médiathèque vous accueille :

Lundi & mercredi de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Médiathèque de Bonne - 194 avenue du Léman – Tél 04 50 36 21 58

Courriel : mediatheque@mairie-bonne.fr

Retrouvez toutes les infos du réseau sur le site :

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/>

Et suivez-nous sur la page facebook :

<https://www.facebook.com/bibliothequesintermede>



Sauvons notre marché !

Comme vous le savez probablement, le marché de Bonne se tient tous les vendredis après-midi sur la place de la Poste. Déplacé plusieurs fois il y a finalement trouvé sa place depuis quelques années. Un marché c'est un moment important dans la vie d'une commune, on s'y retrouve, on papote, on échange !

Mais notre marché est en danger, les commerçants se succèdent, certains sont fidèles mais il est difficile de maintenir une dynamique. La commune recherche sans cesse de nouveaux participants mais l'affluence n'est pas au rendez-vous et ils sont souvent bien vite découragés. La mairie essaye de comprendre pourquoi les bonnois ne sont pas au rendez-vous, il y a certainement une explication !

Aujourd'hui plus que jamais le contact avec de petits commerçants locaux semble essentiel, alors nous vous lançons un appel, que vous soyez bonnois, commerçants, artisans... Manifestez-vous ! Donnez votre avis, venez participer au marché... Nous attendons une réaction, un petit sursaut de votre part pour que notre marché puisse avoir un avenir !

Macarons, viennoiseries, pains d'épices, pour tous les gourmands, retrouvez chaque vendredi le stand des "Doigts sucrés" entreprise installée à Saint-Jean-de-Tholome.



Concours de guirlandes

Chaque année, dans le cadre de la fête de la Saint-Nicolas, un concours est organisé. Cette année particulière n'a pas permis à la fête d'avoir lieu, mais le concours a été maintenu sur le thème de la "Guirlande". Peu de participants mais de belles créations. Le jury composé d'élus et de bénévoles de la médiathèque ont choisi pour la catégorie adulte : celle de Florence Raffaëlli ; pour la catégorie enfant : celle de Marion Dufour et Emma Molinatti et une mention particulière pour la guirlande des enfants du périscolaire.



Histoire & patrimoine

La mémoire dans la pierre, ou la pierre funéraire de l'église Saint-Nicolas de Bonne

Bonne, dès le milieu du Moyen Âge, est une petite capitale administrative, juridique et peut-être même commerciale qui rayonne sur un territoire qui couvre jusqu'à la haute vallée du Giffre. Elle figure parmi les premiers bourgs faucignerands à bénéficier de libertés concédées par les princes de Faucigny en 1310 (avec Cluses, Lullin et Sallanches).

Bonne est une place stratégique de par sa situation à la convergence entre les vallées du Giffre, de la Menoge et non loin du débouché de la vallée de l'Arve. De plus, le site est propice à l'implantation de fortifications. Son occupation au Moyen Âge prend une forme particulière puisqu'il intègre deux centres, chacun entouré de murailles. Le premier, véritable bourg-rue et appelé "Basse-Bonne", se développe au carrefour entre la route qui remonte d'Annemasse vers Sixt et celle qui, via un franchissement de la Menoge, relie Bonne à la vallée de l'Arve. Le deuxième, site de hauteur appelé "Haute-Bonne", intègre le château, un autre bourg et une église dédiée à Saint Nicolas. En lien avec « Basse-Bonne », quoiqu'un peu à l'écart des habitations et dans un secteur concentrant au XVIII^e siècle des artifices hydrauliques (actuellement lieu-dit "Vers les Moulins") se trouve une autre église dédiée à Saint Pierre qui disparaît avant 1730.

Bonne a donc la particularité d'avoir été dotée de deux églises paroissiales qui ont été affectées simultanément au culte.

Les données historiques sur les églises de Bonne

La première mention connue de la paroisse date de 1225. Si le bourg de Bonne et son château apparaissent dans la documentation au XIII^e siècle, aucune information précise sur la construction de ces églises n'est connue. Saint-Nicolas de Haute-Bonne pourrait être aménagée en même temps que le bourg fortifié sous l'impulsion d'Aymon II, sire de Faucigny (1202-1253). Dans cette logique, l'église Saint-Pierre aurait pu correspondre au premier édifice de culte de la petite agglomération ; elle serait détruite lors des combats de 1589 opposant catholiques et protestants.

Toujours est-il qu'au début du XV^e siècle, chacun de ces édifices de culte se voit *a priori* confier un rôle précis : en bas, uniquement les sépultures, en haut, les autres sacrements. En 1516 un cimetière est mentionné à proximité de l'église Saint-Nicolas, à Haute-Bonne, laissant supposer que celle-ci prend de l'importance durant le XV^e siècle.

L'épithaphe de Jean du Clos

La dalle de pierre, portant un texte en latin, enchâssée dans la façade ouest de l'église Saint-Nicolas de Haute-Bonne reste l'unique document archéologique (figure ci-contre) qui atteste de la coexistence de deux églises à Bonne au Moyen Âge. L'église Saint-Pierre se trouve en effet maintenant sous la route départementale 907 et les vestiges archéologiques doivent en être malheureusement bien affectés.

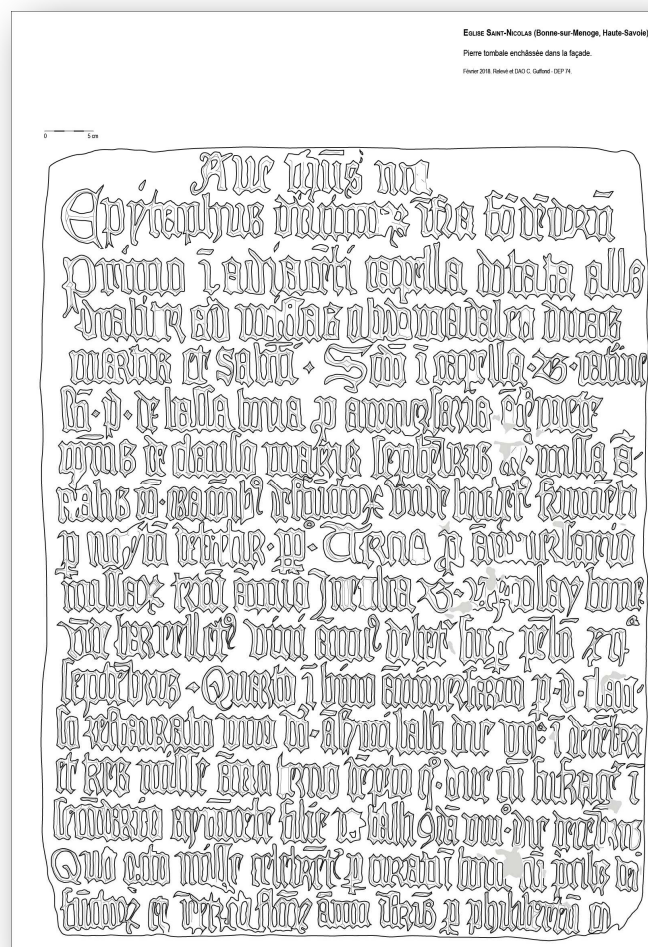
Le texte épigraphique qui nous est parvenu a été relevé et publié une première fois à la fin des années 1920 par Paul-Edmond Martin. Néanmoins, l'analyse textuelle est limitée, contrainte par un déchiffrement qui n'a pas été mené à son terme. Une relecture par Sylvain Macherat et Denis Laissus, basée sur un relevé assuré par l'Unité Archéologie et Patrimoine Bâti du Département de la Haute-Savoie a permis d'en révéler la grande portée historique. Une première publication en a été assurée dans le Petit Colporteur n° 27 sorti en 2020. Cette approche est une première étape qui appellera des compléments.

En effet, ce texte, gravé dans la pierre, nous est parvenu de manière lacunaire mais semble dater de la fin du XV^e siècle. Son interprétation reste fastidieuse, néanmoins, cette épithaphe d'un certain Jean du Clos commémore la mémoire de certains de ses ascendants pour lesquels il institue des messes, financées par des rentes fournies. Les messes commémorent essentiellement la mémoire de sa mère et d'une autre femme qui pourrait être sa grand-mère, ce qui lui permet de justifier sa parenté avec la famille des Balli afin de revendiquer sa noblesse. Au-delà de l'ascension sociale d'une famille, ce document nous renseigne sur les chapelles des deux églises et sur les ressources d'un terroir qui constitue une partie des rentes en nature qu'apporte Jean du Clos pour célébrer la mémoire de sa famille.



La façade de l'église de Bonne avec l'épithaphe de Jean du Clos en calcaire blanc visible à gauche de la porte. Cliché C. Guffond – DEP 74.

Denis Laissus et Christophe Guffond



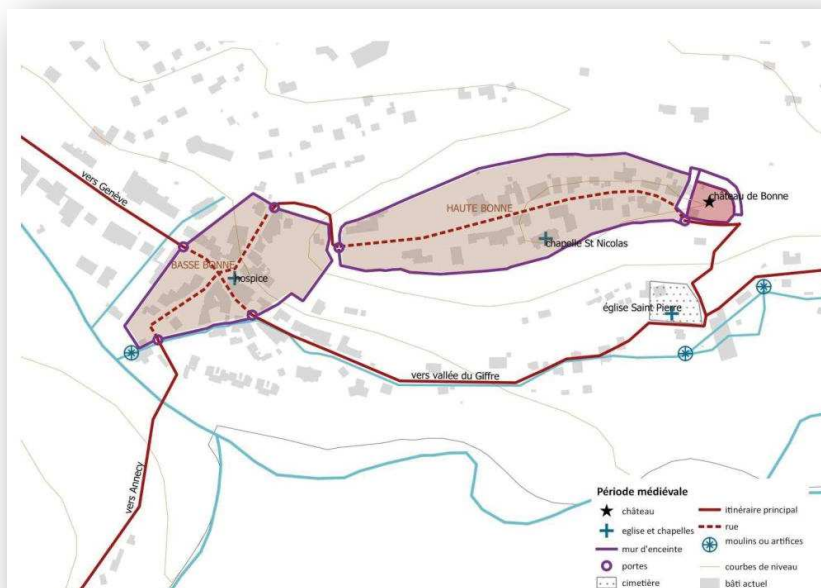
Relevé de la pierre. Relevé et DAO C. Guffond – DEP 74.

Le S.P.R... pour quoi faire?

La commune de Bonne a demandé le classement au titre des "Sites patrimoniaux remarquables" (SPR) le village de Haute-Bonne, afin de préserver son caractère architectural historique.

Le dossier est actuellement à l'étude pour une présentation au Ministère de la Culture. La réponse sera donnée dans le courant de l'année. Le périmètre a été défini avec le bureau d'études selon la carte page 6.

Ce projet a été une évidence, pour les équipes municipales successives, au regard du patrimoine historique de notre village.



L'enceinte et les 4 portes

Le château et les murailles

Nous sommes au début du 13^{ème} siècle, Aymon II, Seigneur du Faucigny et fils de Guillaume Maestral de Sallanches, construit sa puissance par le jeu des alliances et fait édifier châteaux et villes neuves.

Le 13 mars 1246, Bonne entre officiellement dans l'histoire grâce à un albergement à perpétuité (location) de la terre de la Charniaz que donne l'Eglise de Genève à Aymon II. Ce dernier marie sa fille au Comte de Savoie et sa petite-fille au Dauphin du Viennois.

Le 26 mai 1293, Béatrix, Dauphine du Viennois et Dame du Faucigny, fit donation à son cousin Amédée, Comte de Savoie, de ses terres de Bonne. Par cet acte, le comte consentit à prêter hommage pour leur possession.

Vu la situation stratégique de Bonne, le château fut construit sur le promontoire qui dominait la vallée.

Il était constitué d'une enceinte imposante, avec des murs d'environ 20 mètres de haut et 2,50 mètres d'épaisseur, munis de crénelages et de défenses adéquates, et d'un donjon. Il comprenait l'habitation du Seigneur et de sa suite qui se situait au midi. Au nord se trouvait la prison avec ses cachots, séparés du manoir par une grande cour entourée par un chemin de ronde gardé jour et nuit. S'en suivait le bourg ou ville dudit château, incluant l'église Saint Nicolas, qui était entouré de murs et de murailles sur plus de 800 mètres fermés par deux portails construits en pierres de taille.

Basse-Bonne, dénommée Pied d'Aye (qui signifie "aux pieds des fortifications"), était entourée, elle aussi d'un mur d'enceinte. C'était un bourg actif, qui, à partir de 1310, se développa grâce aux franchises, foires et marchés, accordées aux bourgeois et jurés de Bonne par Hughes Dauphin, Seigneur de Faucigny. Ces libertés nouvelles permirent l'essor de la vocation commerciale de Bonne.

Au 15^{ème} siècle on y construisit un hospice pour recevoir les pauvres et les voyageurs malades.

Un conseil de quatre syndics nommé chaque année par les bourgeois de Bonne veillait aux destinées du bourg et au respect des franchises accordées par le Seigneur. Il désignait deux agents municipaux pour l'aider : le crieur ou contrôleur du vin (nombreuses vignes sur la commune) et le portier, chargé de la garde du bourg et de ses quatre portes.

Malheureusement à cette époque, Bonne était trop souvent sur la route des guerres médiévales, et on relève dans ses archives de nombreux mouvements de troupes importants (jusqu'à 500 soldats).

Pour en savoir plus : <http://www.ge200ch/carto/cartotheque>

Histoire & patrimoine

Au fil des négociations, des trahisons, des pillages et des massacres, Haute-Bonne devint alternativement une prison pour les Genevois puis pour les Savoyards... Les troupes de Genève se sont heurtées fréquemment à la puissance de la Savoie.

En 1524, un syndic genevois, Amé Lévrier, juge épiscopal militant genevois a été décapité sur la place du château pour une question de pouvoir temporel revendiqué entre les Intendants de Genève et les Ducs de Savoie. Cette exécution semble avoir été le point de départ de guerres qui tourneront souvent au désavantage des Savoyards.

On peut citer :

- en 1535, Genève se déclare indépendante et officiellement protestante
- En 1536, invasion et occupation des Français alliés aux Bernois
- En 1589, la prise du château de Bonne par les Genevois alliés aux Bernois, puis repris par les Savoyards la même année
- En 1590, l'épisode des "vendanges de Bonne" où 240 savoyards seront tués
- En décembre 1602, c'est l'épisode très connu de "L'Escalade" qui aurait pu finir en guerre de religions sans les médiations du Pape Clément VIII et du Roi Henri IV et où une partie des troupes d'assaillants partirent de Bonne.
- Et enfin en 1630, invasion des Français de Louis XIII

Tous ces événements historiques, ce patrimoine bâti, la notoriété de Bonne, argumentent la demande de la municipalité à classer ce site, le valoriser et le protéger.



Carte de Hondt de 1630



Une partie des vignes de Bonne



Concepteur de solutions électriques innovantes

33, route de Frangy - Meythet - 74960 ANNECY
Email : hello@eltis.fr
Tél : 04 50 24 24 75 - Fax : 04 50 24 24 76



Fruitière des Neiges

233, avenue du Léman
74380 - BONNE

Tél. 04 50 94 42 47

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi après-midi : 15h30 - 19h15

Du mardi au samedi : 9h30/12h15 - 15h30/19h15

Fermé le dimanche et jours fériés



Découvrez les produits de nos fromageries
et points de vente directe **VENTE EN LIGNE**

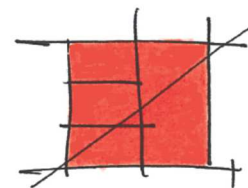
www.fruitiere-des-neiges.com



VINS DUVERNAY
Depuis 1904

249 Route de Montagnon
74380, Bonne
04.50.92.vin.vin

www.vinsduverny.com
@vinsduverny
Vins Duverny
contact@vinsduverny.com



Pierre LAMBRÉ
Architecte DPLG

04 50 43 36 96

115 route de Sous-Lachat
74380 — Bonne
lambre.archi@orange.fr



L'appart de Pi
MODE ET GOURMANDISE

Concept-store

Vêtements bohèmes-chics - Brunchs bio (à emporter)
Www.appartdepii.fr - Tel : 06 13 63 93 49



**Formations par alternance
MFR de Bonne**

- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- CAPA Horticole
- BAC PRO Services aux Personnes et aux Territoires
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **Rentrée 2021 : BTS Aménagements Paysagers**

Formations courtes pour adultes - Location locaux

• 1154 Route des Alluaz 74380 Bonne • 04 50 39 20 06 • www.mfr-bonne.fr •

SARL
ATELIER D'ARCHITECTE PIERRE BAJULAZ



1334 route de Mijouet
74250 FILLINGES
Tél : 04.50.36.41.82
Fax : 04.50.36.41.39
pierre.bajulaz@wanadoo.fr

Prenons soin d'eux : ces animaux qui nous entourent

Faune locale, un hiver au ralenti...

Durant l'hiver, comme les humains, les animaux doivent se protéger du froid. Il se peut que lors de vos promenades hivernales vous rencontriez l'un des animaux ci-dessous. Voici quelques informations utiles à connaître et quelques précautions à prendre pour leur permettre de passer l'hiver sans encombre.

L'écureuil roux

Mammifère de la famille des Sciuridés, l'écureuil roux est un rongeur que l'on voit souvent sauter d'arbre en arbre dans nos jardins. Malgré la chute des températures, il va continuer son activité mais d'une manière plus lente. Durant l'automne, il récupèrera autant qu'il peut les cônes, glands, châtaignes, faïnes, fruits à coques et même les champignons séchés qu'il essaiera de dissimuler en les enfouissant jusqu'à 30 cm en profondeur lors de ses déplacements. Il essaiera durant l'hiver, de retrouver ses trésors à l'aide de son odorat.

Le nid de l'écureuil roux est fait de branches, feuilles et rameaux. Perché dans les arbres, il peut mesurer jusqu'à 50 cm de diamètre. L'intérieur s'apparente à un cocon, tapissé de végétaux (mousses et herbes). Les écureuils y vivront seuls ou en couple certains jours pour affronter l'hiver. Véritable abri, il pourra s'y confiner (et oui lui aussi !) plusieurs jours si les conditions climatiques sont mauvaises. Plus tard, au mois de mars, les nids serviront pour l'arrivée des premiers petits de l'année !

Les graines oubliées sous terre par l'écureuil, germeront à la belle saison. L'écureuil va donc participer au repeuplement naturel des forêts dans lesquelles il vit ! Il est donc important pour notre écosystème au même titre que n'importe quel animal sauvage.



Le Hérisson

Qui dit novembre dit début de la période d'hibernation pour nos chers hérissons ! La baisse des températures et le manque de nourriture en hiver marque le début d'un processus fascinant qui va durer approximativement jusqu'en mars. Durant l'automne, le hérisson accumule un maximum de graisse (jusqu'à 40% de sa masse corporelle) pour conserver de l'énergie. Quand les températures vont passer en dessous des 15°C, il entrera dans des phases de léthargie (fonctions vitales extrêmement réduites). Durant ses phases, sa température corporelle chutera de 35°C à 10°C et son rythme cardiaque de 120 battements par minutes (au repos) à 20 !

Pendant l'hibernation, les hérissons se réveillent brièvement de temps à autre lorsque la température devient trop basse. Les réveils sont à la fois normaux et fréquents. En moyenne, le hérisson se réveille une fois par semaine. Il passe ainsi un jour ou deux dans un état plutôt normal, avant de sombrer à nouveau. Pendant ces périodes d'éveil, il peut parfois quitter son nid pour faire une petite promenade. Mais en général, il reste à l'intérieur. Ces réveils périodiques sont très spontanés, mais peuvent bien sûr survenir à la suite d'une perturbation, d'une inondation ou même d'une percée de chaleur hors saison. À chaque réveil non-prévu, le hérisson doit puiser dans ses réserves énergétiques, pouvant lui être fatal pour passer le reste de l'hiver. C'est pourquoi, les jeunes hérissons des portées tardives ne passeront pas l'hiver si leur poids moyen est inférieur

à 700g. Le réveil définitif se fait au printemps, vers les mois de mars ou d'avril, quelles que soient les conditions climatiques.

Le hérisson est un animal fascinant mais fragile. Il est important de rappeler que c'est une espèce protégée en France. Il est donc interdit de le capturer, manipuler ou « adopter » car c'est un animal sauvage. Vous pouvez cependant l'observer à distance s'il a élu domicile dans votre jardin. S'il montre des signes de faiblesse, vous pourrez appeler un centre de soins dont l'adresse figure en bas de l'article.

Le hérisson, pour hiberner, va se confectionner un nid afin d'être à l'abri du vent, de la pluie et des prédateurs. Vous pouvez l'aider en laissant des tas de feuilles et de branchages dans différents endroits du jardin. Il pourra ainsi hiberner dedans ou se servir des matériaux pour construire son propre nid. Le compost (dans un bac ouvert) est aussi un endroit où il aime s'abriter. Il faut donc éviter d'y toucher pendant cette période.



La Chauve-Souris

En France, il en existe plus d'une trentaine d'espèces. La Pipistrelle commune et la Séroline commune sont les plus observées. Mais on peut également trouver le Grand rhinolophe, reconnaissable par son nez en forme de fer à cheval et ses ailes plutôt courtes et larges. On peut le voir alors dans les grottes naturelles (au Salève notamment) ou encore dans les constructions humaines (caves, greniers, ...). Il est aussi possible d'apercevoir des Barbastelle d'Europe, au pelage marron foncé et aux oreilles noires qui se joignent.

En hiver, lorsque les températures chutent, les chauves-souris commencent à hiberner. La température de leur corps descend de 38°C à seulement 17°C et cela entraîne un phénomène de condensation dû à la différence de température avec l'extérieur qui n'excède pas les 10°C. C'est pourquoi de petites gouttelettes d'eau apparaissent sur le corps de l'animal qui se réveillera pour les sécher si ce phénomène physique est trop important.

En résumé, une merveille de la nature qu'il faut à tout prix préserver. Pour se faire, sachez qu'il est très dangereux, voire mortel, de réveiller une chauve-souris pendant son hibernation suite à l'effort physique que cela lui demande. Restez donc calme et silencieux si vous en découvrez une pendant son hibernation, et ne la dérangez surtout pas.

Merci à Volée de piafs, centre breton de sauvegarde de la faune sauvage pour ces informations. Pour les soutenir en devenant adhérent ou en faisant un don :

<https://volee-de-piafs.fr/>

<https://www.facebook.com/voleedepiafs/>

Si vous trouvez un animal sauvage en difficulté, vous pouvez contacter :

Le Tétras Libre :

<http://www.csfs-paysdesavoie.org/> 07 83 80 05 46
LPO Haute-Savoie <http://haute-savoie.lpo.fr/>
04 50 27 17 74

SAS THERMOZ
ASSAINISSEMENT

- Débouchage, curage toutes canalisations
- Inspection par caméra vidéo
- Vidange curage fosse septique, puits perdus
- Location de bennes

74100 Ville-la-Grand
Tél. 04 50 38 50 92

74200 Thonon
Tél. 04 50 70 17 70



Didier Martinez
Artisan peintre



328, chemin des prés potex
74380 Bonne
tel: 04 50 38 07 02 / 06 64 46 00 80



LATOURENERGIE SERVICE

Chauffage - Géothermie - Aérothermie
Pompe à Chaleur en relève de chaudière
Climatisation - froid Industriel
Etude - Installation - Maintenance - Dépannage

Rue de la Jonchère - 74420 BOEGE
TEL/FAX: 04.50.39.10.66/04.50.39.01.67

LACROIX AUTO OCCASIONS

984 avenue du fer à cheval 74380 Bonne
0645108140
SERVICE CARTE GRISE





Le Globe Traiteur
Boucherie, Traiteur

04.50.31.35.67
le-globe-traiteur.fr
90, rue des alluaz
74380 Bonne

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE,
Mariage, Anniversaire, Baptême

Ouvert
Mardi au samedi
9 h à 13 h
15 h à 19 h

ART & DESIGN

Agencement d'intérieur
CUISINES
Salle de bains
Parquets - Dressing

Claude Lekieffre

Fax 04 50 39 28 41
art.et.design74@gmail.com
Avenue du Léman - 74380 BONNE

04 50 36 27 60



Une vie déjà bien remplie pour la voie verte du Grand Genève

La voie verte du Grand Genève, inaugurée au mois d'avril 2018, a vite connu un grand succès. Plus de deux ans après sa mise en service, Annemasse Agglo a voulu partir à la rencontre de ses usagers afin de mieux identifier leurs habitudes de déplacement. Ainsi, 264 usagers ont été interrogés sur la Voie Verte les 17 et 24 septembre derniers. Une grande campagne de comptage a également été déployée le 15 septembre à différents points clés du tracé tels que la Douane de Moillesulaz ou l'école de Vétraz-Monthoux, en plus des 3 dispositifs de comptage présents à l'année. Des éléments qui permettent de prendre le pouls de cet axe dédié aux modes actifs.

Un axe vivant, ça pédale sur la voie verte !

Ca pédale, oui, mais pas que! Les trottinettes ont aussi trouvé leur place cette année sur la voie verte. D'ailleurs, les dispositifs de comptage ont été ajustés afin de pouvoir comptabiliser ce mode de transport en vogue, aux côtés des cyclistes et des piétons. De fait, la fréquentation des deux roues a augmenté de 11% même si le nombre de passage de cyclistes a connu une petite diminution. Au total, plus de 750 000 passages (piétons compris) ont été enregistrés sur l'année 2020 à Ambilly, ce qui fait de cette voie verte la 8ème la plus empruntée de France !

La crise sanitaire n'aura pas eu raison des déplacements à vélo !

Les confinements que nous avons connus et la fermeture au printemps de la voie verte aux frontières avec la Suisse n'ont pas freiné les cyclistes le reste de l'année. A Vétraz-Monthoux par exemple, la hausse de fréquentation avoisine les 30% ! En centre-ville, le bilan est plutôt stable mais enregistre une légère baisse de 4%. 20% des usagers interrogés sont des nouveaux usagers enclins à emprunter leur vélo en raison du contexte sanitaire. Des résultats globalement positifs pour la voie verte qui, malgré les contraintes, a donc su séduire un nouveau public.

Qui emprunte la voie verte ?

Les enquêtes qualitatives ont permis de déterminer le profil des personnes empruntant cet axe. Les usagers sont majoritairement des travailleurs, se traduisant par un nombre de passages plus important aux horaires de pointe le matin, entre 7h30 et 8h et le soir, entre 17h30 et 18h30. Même si la proportion de femmes a légèrement augmenté au cours de ces deux dernières années, la part homme/femme reste sensiblement la même : 64% d'hommes et 36% de femmes roulent sur la Voie Verte. Les 25-49 ans représentent trois quarts des usagers.

Mais quelles sont les raisons qui poussent les personnes à enfourcher leur vélo ou leur trottinette ? C'est le gain de temps qui est évoqué en premier (à 59%) ! Le passage de la frontière est particulièrement congestionné aux heures de pointe, la Voie Verte vient donc apporter une alternative pratique et réelle à l'usage de la voiture. 17% des usagers avouent d'ailleurs emprunter la Voie Verte pour cause de contrainte de stationnement sur Genève. Mais le côté pratique n'est pas la seule raison qui les motivent : pour 45% d'entre eux, ce sont leurs convictions écologiques qui les poussent à emprunter la Voie Verte.



LES SOLUTIONS POUR ROULER A VÉLO SUR L'AGGLO

La Maison de la Mobilité et du Tourisme propose des services pour les cyclistes : location de moyenne et longue durée de vélos classiques, électriques, trottinettes. Des ateliers de réparation sont également organisés tout au long de l'année.

Dans le courant de l'année 2021, les parcs à vélos proposant 200 places de stationnement sécurisés en gare d'Annemasse seront gratuits pour les abonnés de la TAC.

Les parcours et les usages

La Voie Verte s'avère très utilisée par les travailleurs frontaliers puisqu'un peu plus de 46% des trajets se font entre le cœur d'agglo et le centre de Genève. Près de 2/3 des usagers réalisent des parcours de moins de 30 minutes et 90% des personnes interrogées ont indiqué réaliser des trajets entre 0 et 15 kms. Les trajets se font majoritairement en vélo classique, surtout du côté des hommes même si la part des cyclistes en VAE (Vélo à Assistance Electrique) a sensiblement augmenté.

Une voie verte amenée à s'épanouir dans l'année à venir

Des aménagements ont été réalisés durant l'année 2020 notamment pour assurer la continuité de la voie verte sur un axe routier particulièrement fréquenté : le rond-point de l'Etoile à Annemasse mais aussi au niveau de la rue de l'Île de France. D'autres travaux sont prévus l'année prochaine pour améliorer l'expérience des cyclistes sur l'agglomération :

- Travaux de prolongement de la Voie Verte avenue Emile Zola à Annemasse pour rejoindre la gare, prévus début d'année 2021.

- Aménagement d'une chicane et d'une traversée route de Monthoux à Vétraz.

- Sécurisation de la liaison entre le chef-lieu et le collège de Cranves-Sales.

D'autres aménagements devraient voir le jour entre Vétraz-Monthoux et Cranves-Sales pour accompagner la mise en service du nouveau Collège de Vétraz-Monthoux prévue en 2024.

La voie verte du Grand Genève fait partie d'un itinéraire plus global porté par le Département : celui de la Véloroute Léman / Mont-Blanc qui vise à relier Gaillard à Chamonix sur plus de 80kms en passant par Annemasse, Bonne, Bonneville, Cluses, Sallanches.

Ateliers pratiques Réduction des déchets

En compostant ou lombricompostant, vous donnerez une seconde vie à vos déchets de cuisine et de jardin, tout en réduisant le volume de votre poubelle ! En fabriquant vos produits ménagers, vous réduirez l'achat de contenants en plastique, le volume de votre poubelle, et n'utiliserez que des produits naturels !

Pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à toutes vos questions, Annemasse Agglo lance un cycle de formation en 2021 (une première formation a eu lieu le 21 janvier sur la thématique du lombricompostage) :

Compostage - Jeudi 25 février de 18h à 19h :
Découvrez et perfectionnez-vous pour composter en jardin

Création de produits ménagers - Jeudi 18 mars de 18h à 19h : Apprenez à réaliser votre propre lessive, votre nettoyant universel, votre nettoyant-vitres ainsi que votre liquide vaisselle maison, avec des produits naturels de base que vous avez probablement déjà chez vous

Pour répondre aux contraintes sanitaires, les séances se tiennent à distance, en visioconférence. Un lien pour vous connecter à la séance vous sera envoyé le jour précédent. Vous pourrez y accéder depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Vous pourrez poser vos questions en direct au formateur.

Les inscriptions sont ouvertes : choisissez le ou les ateliers qui vous conviennent, et envoyez un mail à infotri@annemasse-agglo.fr pour vous y inscrire, en indiquant vos noms et prénoms.

Les formations durent 1 heure et sont gratuites.

Vie Communale

A l'entrée de Bonne, des vignes aux cépages oubliés



Rosanna Dullart, Adjointe à la mairie a rencontré Réнал Duvernay. Une mise en lumière d'un passionné bonnois. Création d'un jardin ampélographique à Bonne

En recherche d'un emplacement pour agrandir son activité, il a privilégié la commune de Bonne qu'il habite depuis 2002. Il s'est intéressé à l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui. L'acquisition de ces 6000m², a été un long combat de négociation. Les nombreux propriétaires d'une même famille avaient du mal à se mettre d'accord pour un remembrement car certaines parcelles n'étaient pas constructibles.

Fort de persévérance, Réнал Duvernay a déposé fin 2013, une demande de permis de construire pour réaliser une cave de grossiste. Puis sur les conseils de ses amis commerçants et le souhait d'une partie de sa clientèle qui ne voulait plus se rendre à Annemasse dans les bouchons et les problématiques de parking, il a révisé son projet et a rajouté un accueil de commerce de détail.

A cet emplacement il y avait au préalable la pépinière de M. Tissot, et c'est ainsi qu'il a eu dans un premier temps, l'idée de conserver un aspect végétal sur le talus en contre bas de la voie express.

Le coteau juxtaposant sa parcelle appartenant au Conseil Départemental, il a réussi à obtenir une convention d'utilisation du domaine public pour y planter de la vigne, avec l'aide bienveillante et tenace de certains membres du Conseil général et en lien avec le service du Patrimoine du département.

Par cette convention et financés par ses fonds propres, il a entrepris des travaux importants de préparation du coteau pour rester dans son objectif de produire du vin bio et en biodynamie.

Il a fallu apporter 1300m³ de terre de remblai provenant de divers chantiers de terrassement de l'agglomération annemassienne, et avec l'aide du Vigneron Dominique Belluard et de son partenaire Yann Pernuit il a rendu cette terre apte à être planter selon les règles exigeantes de la biodynamie. Une année de préparation a été nécessaire pour redonner de la vie à cette terre et retrouver un couvert végétal.

Pour avoir l'autorisation de plantation de vignes, il a monté une structure agricole. Bonne étant dans une zone éligible à l'IGP (identification géographique protégée) des vins pays d'Allobrogie, il a souhaité rester dans cette appellation. Au 16^{ème} siècle, une grande partie du coteau de Bonne était plantée en vigne, d'ailleurs certaines rues portent encore des noms liés à cette activité (Chemin de la grande Vigne par exemple).



Planter de la vigne avait, pour Réнал Duvernay tout d'abord un intérêt esthétique. De rentrer dans un village et découvrir des vignes, c'est plus sympathique qu'une zone commerciale ou artisanale.

Comme la plupart de ses collaborateurs sont issus de formations viti-oenologiques, travailleurs qualifiés dans les vignobles, ils se sont ralliés à ce projet pour avoir le plaisir de retrouver les travaux ancestraux de la vigne.

Un autre intérêt : la sélection massale (sélection qui vise à dupliquer l'hétérogénéité des pieds dans la vigne), 3000 pieds de cépage pris dans les branches à fruits du vignoble Belluard évitant ainsi la pratique du clonage qui se fait habituellement. Sur 60 ares de plantation autorisée, il a été planté sur tout le coteau un seul cépage le « Gringet » qui ne pousse que sur 40 hectares dans le monde entier, un cépage totalement endémique de la Haute-Savoie qui ne pousse que sur 3 communes : Bonneville, Ayze et Marignier. On ne lui connaît aucun cousinage avec d'autres cépages.

"Quand on plante de la vigne c'est surtout pour les générations d'après. Le vigneron c'est quelqu'un qui est un observateur de la nature et du temps qui inscrit ses choix par rapport à ce qui va arriver derrière. Notre idée était, très modestement d'expliquer aux gens, qu'ici à une époque, il y avait un duché de Savoie, qu'il y avait des gens qui traversaient les Alpes pour des intérêts économiques et culturels, et ces 1000 ans d'histoire. J'aime aussi le terme d'Eveil : mettre des pistes d'accès aux gens pour qu'il fasse leur propre chemin d'intérêt de tout ça." Réнал Duvernay

Sur la partie plane de la parcelle, l'idée était de faire un conservatoire de tous les cépages oubliés autour du Mont-Blanc. Avant 1860, les Valdôtains, les Savoyards et les Valaisans appartenaient à une communauté d'intérêt qu'était la Maison de Savoie. Leur culture, et leurs coutumes étaient communes. Inspiré de cette époque peu lointaine, de cette culture transalpine, Réнал Duvernay a eu l'idée de créer un jardin ampélographique à but didactique et pédagogique pour éveiller les visiteurs à cette Histoire. Passionné de la régionalité des vins qui dépasse les frontières, il a souhaité faire perdurer ces cépages oubliés, comme l'Etraire de la Dhuy, les Verdesse, le Persan, et bien d'autres.

L'intérêt majeur de ce projet est de créer une zone de libre accès, à tous les usagers, une parenthèse culturelle depuis la voie verte. Une étude est actuellement en cours avec Annemasse-agglo pour prolonger une piste cyclable jusqu'aux vignes et la mise en place d'outils pédagogiques culturels, historiques, géologiques et ampélographiques. Un parcours où chacun s'approprie ce lieu tout en découvrant ce que signifie la biodynamie, l'intérêt de la sélection massale et la préservation des cépages oubliés. Un petit bâtiment sera construit pour recevoir les visiteurs où ils trouveront des projections de vidéo, des photos liées à l'activité et dégustations du vin produit.

Réнал Duvernay a signé l'abandon de tout ce qui est et sera planté sur le coteau, car si demain le Conseil départemental veut reprendre ses droits sur son talus, tout l'investissement personnel et financier serait perdu.

"C'est un acte d'amour et un don pour l'intérêt général. Il n'y a derrière ce projet aucun intérêt économique ou commercial" me confirmait-il avec une émotion palpable. Derrière ses propos, je découvre une sensibilité spirituelle, la passion de cultiver ses vignes en conscience, de produire des vins selon les rites de la culture viticole ancestrale.

Il exerce en tant qu'agriculteur, ce qui lui permet de planter et d'investir dans les vignes sans lien avec son commerce. En conformité avec l'IGP, il faudra attendre 3/4 ans pour produire des vins commercialisables en IGP d'Allobrogie. Le bénéfice de la Vente sera d'ailleurs reversé à des projets viticoles portés par de jeunes vignerons.

Bonnes Nouvelles

Du design italien à Bonne

Depuis quelques semaines déjà un nouveau commerce a vu le jour dans le centre de notre village. DOMO MEA s'est installé les anciens locaux du "Petit Casino", à ses commandes, Jessica, pétillante et dynamique jeune entrepreneuse.

Si vous cherchez une cuisine, une salle de bains, ou toute autre chose pour l'aménagement de votre intérieur vous risquez d'y trouver votre bonheur. Le style et le goût des designers italiens sont déclinés sous toutes leurs formes à DOMO MEA.

En partenariat avec une grande enseigne italienne d'aménagement d'intérieur, Jessica ancienne vendeuse de prêt à porter de luxe, s'est reconvertie avec passion et engagement dans ce domaine. A force de formations, d'expériences et de retours positifs, elle a décidé en 2020 de se lancer et d'ouvrir son magasin et sa propre affaire : "Je m'implique dans chaque projet comme si c'était le mien, j'écoute, observe mes clients et leur intérieur puis je tire le meilleur de tout cela pour qu'ils se sentent encore mieux chez eux après mon passage.

Chaque projet est unique et est pensé pour une famille, une personne. Je connais personnellement tous mes fournisseurs, leurs ateliers, leurs procédés de fabrication. DOMO MEA est un aboutissement pour moi, la conception d'intérieur est une passion pour moi pas un métier".

Souhaitons à Jessica la bienvenue dans la famille des commerçants bonnois et surtout une longue et belle vie à DOMO MEA !

DOMO MEA - 18 avenue du Léman – 74380 BONNE - tel : 06 13 19 12 57



Comme une envie de passer un hiver en mode cocooning



Déco Montagne est une nouvelle boutique sur votre commune ! Vente d'articles ambiance montagne pour un hiver chaleureux au coin du feu.

Rideaux, plaids, coussins, parures de lit, vaisselle, caque-lons et réchauds, mugs et bien d'autres objets pour décorer votre intérieur ! Ouverture le 1er février .



Infos et commandes :

decomontagneshop@gmail.com

Pour être informés des dates des showrooms éphémères et événements, abonnez-vous !

Page Facebook : Déco Montagne

Instagram@decomontagne

Au plaisir de vous faire découvrir mes nouvelles collections !

Véronique

DÉCO MONTAGNE

Véronique Daamouche

485 route de la Charniaz - 74380 BONNE

+336 50 01 33 22 decomontagneshop@gmail.com

Une sage-femme libérale s'installe à Bonne

Nathalie Boyé sage-femme conventionnée a ouvert son cabinet à Bonne le 1^{er} février 2021.

Après avoir travaillé comme sage-femme en Espagne, en Suisse, dans l'humanitaire et depuis 11 ans à la maternité du CHANGE sur le site de St Julien-en-Genevois, c'est à Bonne que Nathalie a choisi de s'installer comme sage-femme libérale. Au Centre Médical du 91 avenue du Léman dans le local occupé précédemment par Magali Van Coppenolle.

Nathalie Boyé propose le suivi gynécologique de prévention, la contraception, le suivi de grossesse, la préparation à la naissance et à la parentalité, la consultation d'allaitement, la rééducation périnéale ainsi que le suivi à domicile après la sortie de maternité.

Elle reçoit sur rendez-vous dans son cabinet situé au 91 avenue du Léman du lundi au vendredi.

Contact : 06 02 11 07 09

www.doctolib.fr

Un concept store gourmand



Entre mode et gourmandise, pourquoi choisir ? L'Appart de Pii' est un concept store créé par Pascale Bouilloux-Robert sur la commune de Bonne.

Découvrez dans le "Placard de Pii" une diversité de pièces tendances pour le bonheur de ces dames dans un univers bohème chic. Sur rendez-vous, profitez d'un instant shopping privilégié au showroom et sous ses conseils bienveillants. Et pour régaler toute la petite famille, savourez des merveilleux brunchs bio (à emporter) avec de fabuleux ingrédients dégustés chez nos producteurs locaux ! Une vaisselle réutilisable et biodégradable est mise à disposition pour profiter d'un moment cocooning au lieu que vous souhaitez : à la maison, dans un parc ou dans nos belles montagnes ?

Plus d'informations sur www.appartdepii.fr ou au 06.13.63.93.49.

www.chalets-chardon.com

Réalisations Chardon

Le bois maîtrisé

Tél : 04 50 39 22 21 - 74380 BONNE

ESPACE NATURE

Sibué Emilien

PAYSAGISTE DECORATEUR

Le Créateur et réalisateur de vos espaces verts

74380 BONNE **04 50 31 90 70**

www.espacenature-sibue.com

LA CHAISERIE

Tables et Chaises
Modernes et Rustiques

Dominique MAIRE
74380 BONNE
Tél. 04 50 39 21 91 - Fax 04 50 36 27 33

COLLOUD
la sans de la mesure

*Au service des particuliers,
collectivités et professionnels
de l'immobilier*

Géomètres-Experts

ANNEMASSE
7 rue du Vernand • 74100

DOUVAIN
6 avenue de Genève • 74140

www.colloud-geometre-expert.com

04 50 92 52 20 contact@colloud-geometre.com

SUPER U

Bonne

Cafétéria Station Carburant DRIVE coursesu.com location

Rejoignez-nous ! facebook

Parc d'activités de la Menoge - 04 50 31 68 90

ROGUET

PAYSAGE PISCINE & SPA JARDIN SERVICE

Aménageons & entretenons votre havre de paix
ROGUET, l'expert de vos extérieurs

ROGUET PAYSAGE & ROGUET JARDIN SERVICE
849 Route de Loëx 74380 BONNE
04 50 39 21 55

ROGUET PISCINE ET SPA
157 route Vouards 74140 SAINT-CERGUES
04 50 43 50 05

www.roguet.fr

L'art musical des sonneurs de Trompes reconnu au Patrimoine Immatériel Mondial de l'UNESCO

J' ai le plaisir au nom de la Fédération Internationale des Trompes de France (FITF), de vous annoncer la reconnaissance de "l'art musical des sonneurs de trompes" au Patrimoine Immatériel Mondial de l'UNESCO attribué le 17 décembre 2020 lors de leur réunion plénière à Paris.

En effet, à l'origine de cette aventure, en 2013, une démarche de reconnaissance nationale avait été validée en 2015 par le Ministère de la Culture Française.

Cette étape réussie nous ouvrait la porte à une deuxième reconnaissance, celle-ci internationale, en associant les pays dans lesquels se pratique la trompe :

L'Italie, la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, et la France ont donc créé un comité de pilotage.

On sonne également la trompe dans d'autres pays, Allemagne, Suisse et d'autres encore, mais leurs démarches de reconnaissance nationale, conditions obligatoires, n'ayant pas abouti, ceci explique l'absence de ces pays dans ce dossier multinational.

Alors, une première question vous vient déjà à l'esprit : "Tout ce travail, dans quel but ?"

Dans un premier temps, nous avons dû faire l'analyse approfondie respective de nos structures (telle une certification dans une entreprise) : recherches historiques, formation par des stages voire par des professeurs de conservatoires, ouverture sur d'autres communautés pratiquant le Cor naturel (Instruments sans trous ni pistons) ; ouverture sur d'autres instruments d'orchestres : piano, Violoncelle, trompette, Cor moderne, orgue etc...

Toutes ses pistes de travail vont être suivies par un comité interne dédié, afin de présenter, dans trois ans, son point d'avancement au comité d'évaluation UNESCO.

Cette reconnaissance est un gage de pérennité, comme support à notre développement international grâce à ce nouveau rayonnement... mondial.

Alors, une deuxième question vous vient à l'esprit : " Allez-vous avoir des subventions ? "

L'UNESCO aide à la réalisation d'actions internationales par leur communication à l'échelon mondial, et sur dossier spécifique, étudie nos demandes.

Sous la bannière UNESCO, nous avons obtenu des dons d'entreprises, et de personnes physiques, qui nous ont permis de couvrir en partie les frais de déplacements de nos réunions pour tous les acteurs, Délégués Ministériels compris (réunions à Turin et Bolzano en Tyrol du Sud, Bruxelles, Luxembourg et Paris).

Pour l'avenir, nous voulons croire à notre bonne étoile pour assurer cette pérennité financière y compris pour le groupe de Bonne qui souffre, comme tout le monde associatif, des contraintes sanitaires actuelles : dons bénéficiant du rescrit fiscal pour vous permettre de mettre la barre un peu plus haute !

Chers amis, merci pour avoir pris un peu de votre temps pour prendre connaissance de cette pratique instrumentale. La trompe est un instrument séculaire. C'est l'instrument qui est à l'origine de toute la famille des Cors dans le monde. **Sa reconnaissance est totale aujourd'hui.**

Merci au groupe de Bonne qui a participé au film de présentation, groupe initié en 1936, ne l'oublions pas, par son président fondateur, Gérard Berthet, que nous remercions.

Pour tout contact :

Denis Raffaelli, président : denis.raffaelli0405@orange.fr

Et que vive la Trompe ! La bonne Trompe, la Trompe de Bonne !

Pour les Trompes de Bonne, (oublions la COVID) 2020 fera date pour deux raisons : la reconnaissance de la trompe à l'UNESCO, et cerise sur le gâteau, notre groupe est encore à ce jour le leader international des groupes de Trompes. Pourrions-nous défendre notre titre cette année ?

François Favre
Délégué du Président FITF pour le dossier UNESCO

Pour visionner le film présenté à l'UNESCO pour soutenir notre candidature :

<https://youtu.be/1f9dcem-nc4>

Vie Communale

"EnVie de Terre" : bientôt un jardin pédagogique à Bonne

La commune de Bonne va mettre à disposition un terrain pour un projet de jardin pédagogique à destination des enfants des écoles de Bonne mais aussi des habitants de tous âges. Jardins pédagogique et expérimental pour (re) découvrir la biodiversité et la permaculture, il sera un lieu d'échange et de partage.

**"Prendre soin de la terre, prendre soin des humains
et partager les ressources".**



Sous l'égide de Camille Perroud-Coquelet, le projet "EnVie de Terre à Bonne", devrait voir le jour dans les prochaines semaines sous la forme d'une association. En rejoignant cette association, vous pourrez participer aux différentes activités à venir.

Pour en savoir plus sur la permaculture et ce projet :
<https://youtu.be/OXXum9leRb0>

Contact : Camille-Perroud-Coquelet : 06 10 13 80 71

Une nouvelle association bonnoise : Isa Belle Vie



A la suite d'un incident d'hémiplégie gauche avec séquelles moteur du bras gauche, après 22 ans de travail en horlogerie et près de 28 ans d'intérêt pour les médecines parallèles, les formations énergétiques et le développement personnel, j'ai voulu créer cette association pour aider les autres... car aider les autres, c'est s'aider soi-même...

A travers différents soins, stages et ateliers, je propose d'aider les personnes à trouver leur chemin de vie.

Le but est d'une part d'amener le bien-être physique, émotionnel et mental, d'autre part de partager son savoir et son vécu afin de faire évoluer les consciences, d'échanger et de grandir ensemble mais aussi d'accompagner dans la maladie et la douleur pour comprendre, soulager puis transformer en positif sa situation afin d'atteindre son équilibre.

Aujourd'hui j'ai trouvé ma raison de vivre à travers cette passion de l'amour des autres et de l'ouverture du cœur...

Isabelle Servage - Maître reiki

18 chemin du Centre à Loëx

Tel : 06 23 26 20 77

isabelle.servage@me.com



CENTURY 21[®]

AGENCE NCI BONNE



AG ESTIMATIONS OFFERTES VENTE ET LOCATION

Deux Agences à Bonne 68 et 69 Avenue du Léman
Pour ESTIMER, VENDRE, LOUER et FAIRE GERER
Vos biens immobiliers
Tél : 04.50.95.95.74
Mail : nci.bonne@century21.fr



*Vendeurs votre bien est unique, sa valeur n'est pas qu'une question de m².
Rencontrons-nous pour une estimation précise et gratuite. Un service sur-
mesure et un PACK CONFIANCE+ (renseignements en agence).*

SARL au capital de 53 280 € - SIRET 531 572 030 00033 R.C.S. Thonon-les-Bains - Code NAF 6831Z
Carte Professionnelle : T.et G. n° CPI74012016000011731 - Caisse de Garantie : GALIAN - 89 rue de La Boétie -
75008 - PARIS - T. 120 000 € - G. 480 000 €
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante



Roule ma poule... De Bonne à Lauzun, la MFR pédale pour ses 80 ans

Malgré un contexte difficile, 12 jeunes de la MFR de Bonne ont marqué sportivement l'entrée de la MFR de Bonne dans ses 80 ans.

Ils ont rejoint la première MFR de France, la MFR de Lauzun (Lot et Garonne), en vélo, à travers les voies (plus ou moins) cyclables de France. Soit un peu moins de 800 kms.

Aidés par une météo clémente, ils ont descendu la via Rhôna jusqu'en Ardèche, traversé les montagnes ardéchoises, rejoint le Puy en Velay pour traverser le Massif central sur les traces du Tour de France. La descente de la rivière Lot les a finalement conduits à bon port.

L'accueil de la MFR de Lauzun a été un moment fort de ce périple, où jeunes et anciens ont pu partager des moments de vies intenses, partager également leur expérience de l'alternance, et à travers les récits des fondateurs, se rendre compte de la voie tracée par ces précurseurs de la formation alternée.

Des administrateurs Bonnois de la MFR étaient sur place, venus soutenir par leur présence cette grande aventure humaine et sportive.

La Bonne Epoque, toujours solidaire

La Bonne Epoque est toujours présente pour ses adhérents, et ce malgré le virus.

L'association prend des nouvelles par téléphone ; un brin de muguet pour le 1er mai, un paquet de biscuits pour Noël, par ses petits gestes elle montre qu'elle pense à vous.

En 2020, deux réunions ont pu être possibles, dont un barbecue cet été, en plein air !

Elle espère vivement pouvoir fêter avec tous, ses 30 ans, en avril prochain....

Pas de festival NOVEMBRE MUSICAL des VOIRONS cette année

L'instauration du second confinement le 28 octobre a nécessité l'annulation du festival qui devait se dérouler les 1, 6, 7, 8 & 13, 14, 15 novembre sur les communes de Bonne, Cranves-Sales, Lucinges, St Cergues, Machilly.

La programmation en avait déjà été modifiée pour s'adapter au premier couvre-feu le 22 octobre. La covid19 a eu la peau de la vie culturelle en général et du NOVEMBRE MUSICAL des VOIRONS en particulier.

Olivier Baumont, Hugo Reyne, Claire Antonini n'auront pas fait résonner leurs clavecin, flute et théorbe dans la belle église de St Nicolas à Bonne le 14 novembre de même que l'ensemble Tarentule n'aura pas interprété a capella des œuvres de Monteverdi à nos jours le 15 novembre.

Nous pensons particulièrement à ceux qui sont impactés par la crise sanitaire, les musiciens, les techniciens du spectacle vivant, en particulier à Cyril Prencipe de l'entreprise "Sens Opposé" et bien sûr le public.

L'association "Novembre Musical des Voirons" forte de ses 41 membres dont un comité de dix bénévoles s'attelle déjà avec l'aide de son directeur musical François Salque à l'ébauche de l'édition 2021.

**Rendez-vous les
5, 6, 7 & 13, 14, 15 novembre 2021**

D'ici là nous vous souhaitons de très belles perspectives pour cette nouvelle année 2021 !

Rémi Peysson
Président NMV



ERRATUM

Dans notre précédent article sur la chasse, une erreur s'est glissée. Il fallait lire Monsieur Allion et non Monsieur Fallion.

Des nouvelles de l'Harmonie

Année particulière pour l'harmonie municipale, ce fut une saison blanche, aucun concert ni prestation, les consignes liées à la COVID 19 sont passées par-là. Arrêt des répétitions mi-mars, reprise en douceur mi-mai en partielles (10 musicien(nes) maxi) jusqu'à début juillet. Reprise début septembre et nouvel arrêt mi-octobre dans l'espoir d'un retour aux pupitres courant janvier 2021.

L'Assemblée Générale a pu se tenir le 09 octobre en salle communale, le comité directeur reste en place sous la présidence de Walter SCHEUBLE.

Des manifestations sont prévues pour l'année à venir si la situation sanitaire le permet :

- Carnaval de Bonne
- Week-end de travail à Samoëns en mai
- Concert avec la chorale "Le Tourbillon" le 29 mai et en retour nous nous produirons à Lucinges dans la salle "La Grange"
- Fête des promotions à Veyrier en Suisse fin juin
- Festival des musiques du Faucigny fin juin
- Cérémonies officielles...
- Soirée choucroute dansante le 04 décembre.

Malheureusement quelques membres ont dû quitter notre formation pour raisons professionnelles ou pour la poursuite de leurs études. Un appel est lancé pour tous les mélomanes qui souhaitent intégrer notre harmonie où règne une bonne ambiance avec un répertoire à la portée de toutes et tous.

Une visite pour prendre la température n'engage à rien, vous serez toujours les bienvenus.

Les répétitions ont lieu le vendredi de 20h30 à 22h30 à notre salle située 444 route de Haute Bonne.

Contacts : Walter : 07.83.74.10.26
Georges : 06.85.27.54.74

Retrouvez ici les vœux du Maire, disponibles aussi en vidéo sur la page facebook de la commune

A l'affiche

Chères Bonnoises, chers Bonnois,

En ce début d'année 2021, le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous, nos vœux de bonheur, santé et prospérité. Et c'est vrai que cette année nous en aurons bien besoin face aux difficultés engendrées par la crise sanitaire.

J'ai tout d'abord une pensée particulière pour nos concitoyens qui ont disparu cette année, pour ceux qui sont dans la peine, la maladie ou la solitude. Et je suis heureux de constater que Bonne a plutôt été épargné par ce dangereux virus.

Je pense à nos aînés, qui sont cloîtrés chez eux, qui ont parfois été empêchés de fêter Noël en famille et qui ne peuvent plus se rassembler dans leurs différentes associations.

Je vais remercier tout d'abord, nos agents communaux, pour le travail qui a été fait durant cette année difficile. Tout a été mis en place pour que la mairie et ses services aux citoyens ne s'arrêtent pas, même si leur fonctionnement a été modifié, aussi bien à la cantine, qu'à la crèche ou aux services techniques.

Il sont quarante sept au total et je voudrais saluer nos nouveaux arrivants comme Emanuel et Yvan. Un mot aussi pour les services mutualisés de la police et de la voirie, qui ont été bien présents comme vous l'avez remarqué, merci à messieurs Masquelier et Trottet... et leurs équipes

Comme partout en France, une bonne partie de la vie communale à Bonne s'est arrêtée. Depuis les dernières élections de mars, tout ce qui faisait le charme d'une vie associative a été stoppé !!

Pas de fête des écoles, pas de 14 juillet, pas de Saint Nicolas, pas de Noël des enfants et encore moins de commémorations.... Seule la Farfouille est parvenue à se maintenir, mais avec le masque sur le visage cela manquait quand même grandement de convivialité.

Le monde associatif a été durement touché dans son fonctionnement, la municipalité fera le maximum pour qu'il puisse se maintenir jusqu'à la fin de cette crise.

Un mot aussi pour nos commerçants dont une partie est à l'arrêt depuis longtemps et qui ne voit toujours pas le bout de cette crise. Nous ferons le maximum avec nos moyens limités pour les aider.

Le Conseil municipal s'est mis en marche, même si les confinements et les déconfinements successifs ont perturbé son bon fonctionnement.

La chapelle de Loëx a retrouvé une toiture digne de ce nom et les travaux sur la départementale 198 ont redonné un coup de jeune à cette traversée. Le chantier de la route de La Charniaz au niveau de la ferme Paccot devrait démarrer cette année. Les études pour la rénovation de l'école élémentaire sont en cours avec le bureau d'architecte. Suivra le réaménagement de Sous Malan avec une circulation apaisée et une voie verte.

Les finances sont saines et les dons de certains Bonnois nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. Il ne sera donc pas nécessaire de mettre en place de nouvelles taxes comme celles sur les résidences secondaires ou les cabanes de jardin!

Merci à tous nos financeurs habituels (ménages, entreprises, frontaliers, collectifs divers) pour votre soutien actif.

Je tiens aussi à remercier les services de l'Etat en ce qui concerne la gendarmerie, qui avec le capitaine et ses 27 gendarmes assurent la sécurité et la tranquillité de la commune. Même si une recrudescence des cambriolages a été signalée récemment, le bilan annuel est positif.

Durant toute l'année, Annemasse-Agglomération et leurs services n'ont pas chômé. Les deux maisons de retraites ont enregistré un certain nombre de décès dus au COVID, qu'il a fallu gérer. Le SCOT et le RLPI sont dans leur phase de finalisation. En lien avec le Département, les deux collèges de Vétraz et St Cergues et leur gymnase avancent ainsi que le BHNS Annemasse-Bonne.

Je rappelle que cette année se tiendront les élections départementales et régionales, c'est un casse-tête à organiser à la fois pour l'Etat mais aussi pour les municipalités. Ce sera en tout cas une occasion pour nous revoir.

En conclusion, j'espère tout de même que l'on va trouver une solution pour sortir de cette situation difficile, vivre au ralenti, comme nous le faisons aujourd'hui, ce n'est plus vraiment possible. Espérons que parmi les différents vaccins mis sur le marché, qu'ils soient américain, russe, chinois ou français, l'efficacité soit au rendez-vous et que l'on puisse retrouver rapidement une vie sociale digne de ce nom.

Encore une fois bonne année à tous, gardez la forme et l'optimisme.

Yves Cheminal



Les échos de Bonne, Bulletin municipal de la commune de BONNE

Directeur de la publication : Yves Cheminal - **Rédaction et conception :** service communication

Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan - **Photos :** Service communication (sauf mention indiquée)

Dépôt légal : février 2021 - Tirage : 1700 exemplaires